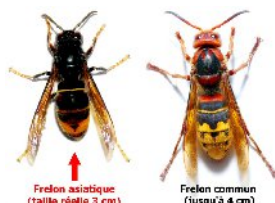


## En pratique, comment se débarrasser du FRELON ASIATIQUE :



Le frelon asiatique est considéré comme une espèce exotique invasive. Les espèces exotiques invasives sont des espèces animales ou végétales exotiques (non indigènes) dont l'introduction volontaire ou fortuite par l'Homme sur un territoire, menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives, parfois graves. Les espèces exotiques invasives sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. Le territoire de la commune est concerné par plusieurs de ces espèces, c'est pourquoi une stratégie d'action est proposée.

Le frelon asiatique est le principal prédateur de l'abeille domestique et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population justifient la prise de mesures. La stratégie d'action proposée est orientée vers la destruction des nids repérés sur le terrain. Des référents communaux ont été formés. Ils sont chargés de constater sur place et authentifier les nids de Frelons asiatiques, vérifier la présence d'une activité dans le nid et contacter une entreprise agréée pour la destruction. Chez les particuliers comme sur le domaine public, après accord du propriétaire, la commune et LTC prendront à leur charge les frais d'intervention.

En pratique :

*pour authentifier les nids et organiser l'intervention :*  
appeler la Mairie

*les référents communaux :*  
Benoit Le Péro et Stéphane Le Pan.

*Remarque : le soutien au piégeage n'a pas été retenu dans le cadre de la stratégie à mener par LTC car le retour d'expériences a montré les dangers d'un piégeage massif et non contrôlé, notamment de la part des particuliers. Les pièges, même améliorés, capturent de nombreux autres insectes pollinisateurs faisant parfois partie d'espèces rares ou protégées. Le piégeage est donc plutôt laissé à l'initiative des apiculteurs ou des techniciens spécialisés.*

## Et se protéger du DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE avec



**Bloctel** est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours **être appelé dans les cas suivants** :

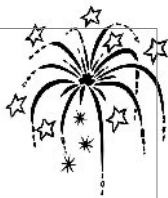
- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
  - Les appels émanant d'un service public
  - Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage
  - Les appels émanant d'associations à but non lucratif
- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé

Comment cela fonctionne-t-il ?

Depuis le 1er juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr). Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le consommateur **vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail**. En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura **cliqué sur le lien hypertexte** qui sera présent dans ce courriel. Le consommateur sera alors **protégé** contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de **30 jours après la confirmation de son inscription** qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.



## JUILLET GOUERE



### mercredi 13 :

- à 19h30 **repas moules-frites** - 10€ / adulte et 6€ / enfant tickets en vente dans les commerces cavannais (org. comité des fêtes)
- à partir de 22h30 **fest noz** avec Carré Manchot (30 ans de scène), sparfell (gagnant concours interlycées 2016), Barbier – Molard, Les Filles à Marier Vs Les Filles du Rouet (Québec) – entrée 6€ (org. comité des fêtes et Ti ar Vro)
- à la tombée de la nuit : **feu d'artifice**

### jeudi 14 :

- à 9h30 **tour de cavan cyclomoteur et vélo**
- à 12h30 **apéritif de l'amitié** offert par le comité des fêtes – salle des fêtes
- à 14h30 **concours de boules** en doublette – tirage au chapeau (org. comité des fêtes)

**samedi 16 : concours de boules en doublette** – inscription à partir de 14h30 au boulodrome en plein air (org. société de chasse cavan-caouënnec)

### dimanche 17 :

- **cochon grillé** de la société de chasse – ouvert à tous - à partir de 12h30 à la salle des fêtes - tickets en vente dans les commerces – 12€ / adulte – repas enfants 6€ sans réservation
- suivi du **concours de boules en doublette au points** – inscriptions à partir de 14h30  
*renseignements-inscriptions : 06-27-49-97-85*

## AOÛT EOST

**dimanche 14 : vide grenier**  
à partir de 6h - parking de la salle polyvalente  
3€ le mètre linéaire – sans réservation  
petite restauration sur place (crêpes, frites, grillades)  
Renseignements : 02-96-35-86-25)  
organisation Club de l'Amitié



### EXPOSITION DE PEINTURE

*Trois artistes du Trégor*

SUSAN EALES

JULIE JUIN

SIBILLE



20 au 31 juillet 2016  
14h30 – 18h00

Maison des Arts de Cavan  
Entrée libre

EXPO

### La commune cède du mobilier :

La *Maison Loutrage* est aujourd'hui démolie. Elle renfermait encore quelques meubles (tables, chaises, buffet...). La municipalité souhaite les proposer aux cavannais intéressés.



Samedi 6 août, de 10h00 à 12h00, les meubles seront présentés au niveau du hangar à bois communal situé près de l'école. Les personnes souhaitant bénéficier d'un meuble indiqueront dans une enveloppe le montant qu'elles sont prêtes à régler. Ouverture des enveloppes à midi : si plusieurs personnes sont intéressées par un même meuble, la meilleure proposition sera retenue. L'argent ainsi récupéré sera reversé à l'association "La Pierre Le Bigault" pour la recherche contre la mucoviscidose. – pas d'inscription nécessaire - Renseignements en mairie

### Vélo et Solex le 14 juillet pour le double tour de Cavan

Rando vélo ouverte et accessible à tous, de 7 à 77 ans. Un circuit de 25 kms de bonheur derrière une voiture sonorisée et encadré par le club des cyclos de Cavan !



Départ des petites reines à 9h30,  
devant la mairie  
*(org : Cyclos du Guindy - gratuit)*



Accros au mélange, épris de vitesse, ils pétaradent sur le bitume cavannais avec des pointes à plus de 30 km/h dans la ligne droite de Breizh Izel !

Départ des bikers à 9h30 de Chez  
Jacqueline  
*(org : Comité des Fêtes - gratuit)*

### A la rentrée...

Rentrée scolaire : le jeudi 1<sup>er</sup> septembre...  
en attendant **BONNES VACANCES À TOUS !**

Le traditionnel voyage du CCAS est programmé le 2 septembre en pays malouin et à cancale.  
*Renseignements et inscriptions en Mairie - Nbre de places limité*

Les infos en ligne sur la vie communale : [www.mairie-cavan.fr](http://www.mairie-cavan.fr)  
pour Cavan Infos, adressez vos éléments pour le 15 du mois précédent la prochaine édition (août 2016) par courrier en mairie  
ou à [mairie.cavan@wanadoo.fr](mailto:mairie.cavan@wanadoo.fr)

*Titourou ar barrouz war Internet : [www.mairie-cavan.fr](http://www.mairie-cavan.fr)  
Kasit ho pennadou evit ar 15 eus ar miz a-roak evit Keloioù Kavan o dont (Eost 2016) en Ti-Ker pe da [mairie.cavan@wanadoo.fr](mailto:mairie.cavan@wanadoo.fr)*

